Modalités d'accès

Accès

La DUR-IR est accessible depuis **Mon espace privé MSA**, depuis **info-retraite.fr** ou depuis tout autre portail régime ayant intégré le service.

Depuis Mon espace privé MSA:

- · Mon espace privé : particulier
 - Mes services
 - · Retraite
 - · Demander ma retraite
 - Demander ma retraite (tous régimes)



Ou directement depuis info-retraite.fr



Etapes clefs

Les différentes étapes

Page de vérification des coordonnées	Étape 6 : Informations sur le départ
Étape 1 : Page d'accueil du service	Étape 7 : Informations complémentaires
Étape 2 : Sélection du pays de résidence, date de départ souhaitée et régime(s)	Étape 8 : Données bancaires et fiscales
Étape 3 : Choix des motifs retraite	Étape 9 : Justificatifs
Étape 4 : Votre carrière à ce jour	Étape 10 : Récapitulatif, attestation sur l'honneur et confirmation
Étape 5 : Situation personnelle	

Page de vérification des coordonnées

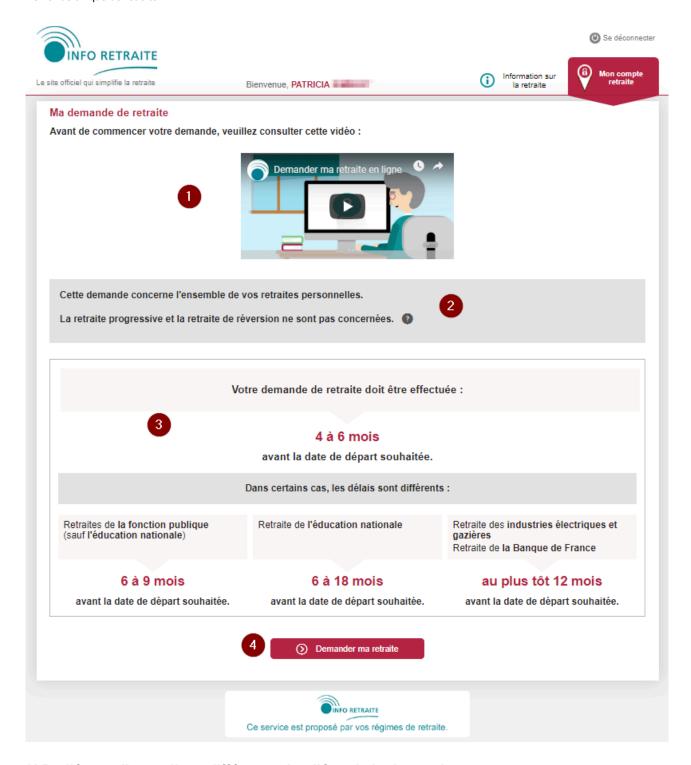
- Les coordonnées sont correctes ⇒ l'usager clique sur *"Valider"* et poursuit sa demande
- Les coordonnées sont erronées ⇒ l'usager clique sur "Modifier" pour les corriger



Étape 1 : Page d'accueil du service

La page d'accueil du service affiche :

- une vidéo de présentation (1);
- les typologies de demandes non prises en charge par le service (2);
- les délais de dépôt de la demande selon différentes situations (3) ;
- le bouton de lancement du service (4)



N.B : l'écran d'accueil est différent selon l'état de la demande :

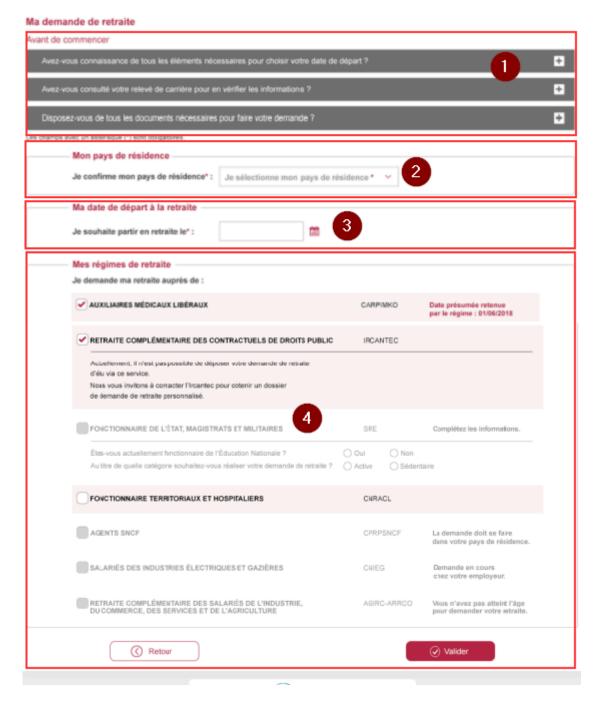
- Pour les **demandes en cours de saisie**, c'est à dire celles qui ont été sauvegardées en **mode** "brouillon" ⇒ l'utilisateur peut "Continuer" sa demande.
- Pour les demandes en cours d'instruction ⇒ un message d'exclusion est affiché en lieu et place de la page d'accueil.

Étape 2 : Sélection du pays de résidence, date de départ souhaitée et régime(s)

- Cette étape permet de donner des **informations complémentaires** à l'usager et de vérifier s'il remplit bien les **conditions d'accès** au service.
- Les contrôles portent sur : le pays de résidence / la date de départ souhaitée / les régimes à liquider.

L'écran affiche :

- Informations complémentaires : explications et détails à destination de l'utilisateur (1).
- Sélection du pays de résidence (2).
- Sélection de la date de départ souhaitée (3) :
 - · Cette date est appliquée à l'ensemble des régimes auprès desquels la demande est réalisée.
- Sélection des régimes à liquider parmi la liste proposée (4) :
 - Les régimes LURA doivent être liquidés simultanément. Si un régime LURA est coché les autres régimes le seront automatiquement.
 - Dans le cas où un régime de retraite n'est pas en mesure de prendre en compte les demandes transmises via le service, le régime ne peut pas être sélectionné, et un message indique qu'il n'est pas possible de déposer une demande de retraite pour ce régime.



Exclusions et contrôle du délai de dépôt

Un contrôle est effectué entre date de départ souhaitée et la date du jour, pour vérifier que l'utilisateur respecte le délai de dépôt de la demande (différent selon les régimes).

Si l'assuré se présente trop tôt sur le service, un message d'exclusion (fenêtre pop-in) l'informe

qu'il **ne peut pas encore effectuer sa demande**, et lui précise à partir de quand le service lui sera ouvert en **fonction de la date de départ souhaitée**, qu'il a précédemment renseignée.



Étape 3 : Choix des motifs retraite

Depuis cet écran l'utilisateur "coche", pour chaque régime sélectionné précédemment, le **motif de son départ** à la retraite.

Pour les assurés MSA deux motifs sont disponibles :

- **Demande de retraite anticipée pour carrière longue**, pour un assuré ayant entre 58 et 62 ans à sa date de départ souhaitée à la retraite,
- Demande de retraite, pour un assuré ayant 62 ans et plus, à sa date de départ souhaitée à la retraite.



Votre carrière à ce jour (étape facultative)

L'écran s'affiche si les conditions suivantes sont remplies :

- l'assuré est né à partir de 1953
- au moins deux régimes LURA sélectionnés
- · contrôle sur le délai de dépôt approuvé.

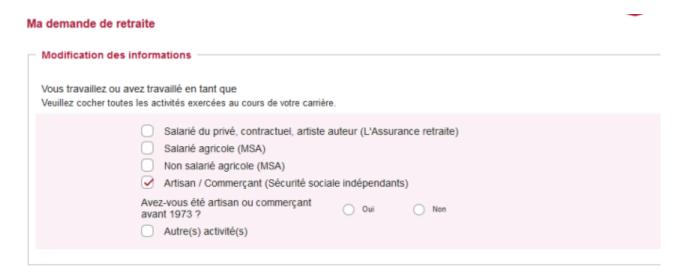
Si ces conditions ne sont pas remplies l'assuré accède directement à "Étape 5 : situation personnelle".

Les questions "Ces informations sont-elles correctes ?" permettent de vérifier la cohérence de la carrière (1) et la dernière activité exercée par le salarié (2).



En fonction des réponses cochées, l'utilisateur est redirigé vers :

l'écran "Modification de ma carrière" ⇒ si réponse "Non" à la question (1)





l'écran "Modification dernières activités" ⇒ si réponse "Non" à la question (2).
 Si l'utilisateur a exercé plusieurs activités simultanément il lui sera demandé le nom de l'organisme remboursant ses frais de santé.

Modification des informations —
Parmi ces activités, laquelle avez-vous exercé en dernier ? Si vous avez exercé plusieurs activités simultanément, cochez les activités concernées.
Salarié du privé, contractuel, artiste auteur (L'Assurance retraite) Salarié agricole (MSA) Artisan / Commerçant (Sécurité sociale indépendants) Continuer

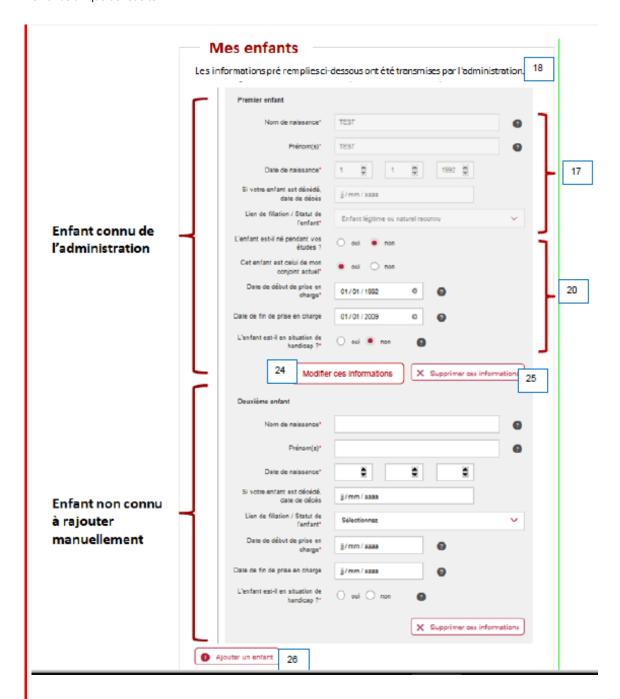
• l'écran *Étape 5 "Situation personnelle"* du formulaire de saisie ⇒ si réponse *"Oui"* aux 2 questions.

Étape 5 : Situation personnelle

Cette étape comprend 5 sous-étapes :

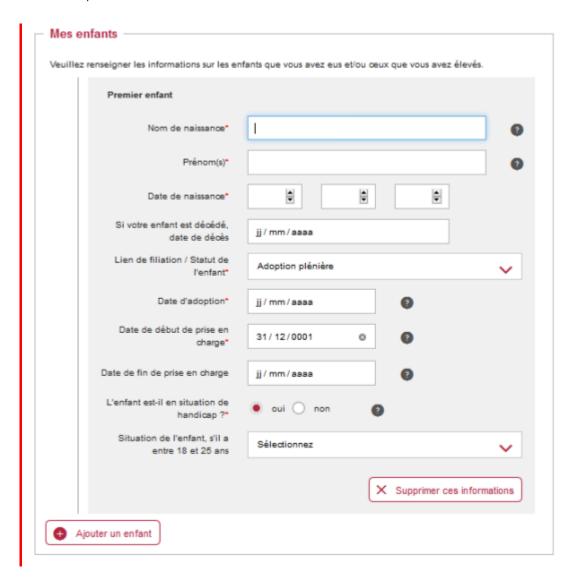
- Mon identité :
 - les différents champs : Civilité, N° de sécurité sociale, Nom de naissance, Prénom(s), Date de naissance sont pré-remplis.
- Mon adresse postale :
 - o lors de la première utilisation du service l'adresse n'est pas connue. La saisie est obligatoire
- Ma situation familiale :
 - l'utilisateur doit sélectionner sa situation (Marié(e), Divorcé(e), Veuf(ve), Pacsé(e)...) Depuis Ie... JJ/MM/AAAA.
- Mon conjoint:
 - uniquement pour les **personnes mariées**. Les informations à renseigner sont : n° sécurité sociale, nom et prénom du conjoint.
- Mes enfants :
 - · récupération automatique des données Enfants

Si la **récupération automatique des données enfant a abouti**, l'écran " Mes Enfants " apparaît ainsi :



Le bouton "Modifier ces informations" permet de modifier les données récupérées automatiquement.

Si la récupération automatique des données n'a pu être réalisée pour aucun enfant (incident technique ou délai d'attente a été dépassé), l'utilisateur doit saisir les données manuellement. Il est possible d'ajouter jusqu'à 15 enfants.



Étape 6 : Informations sur le départ

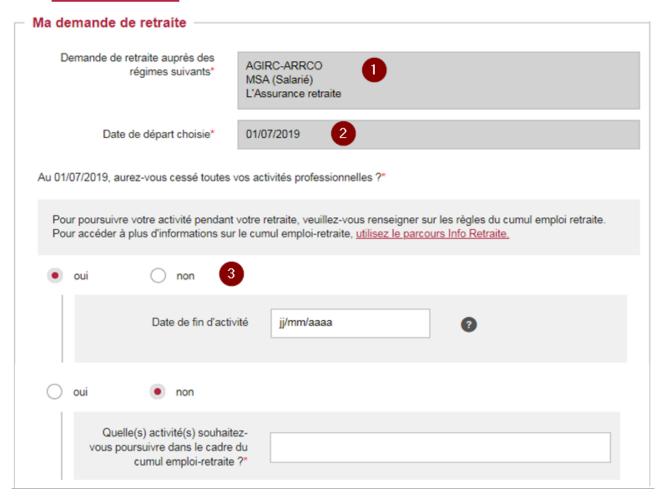
Cette étape comprend 4 sous-étapes :

- · Ma demande de retraite
- Au cours des 12 derniers mois
- · Mon activité professionnelle à l'étranger
- · Situations particulières

6.1 Ma demande de retraite

- Les régimes auprès desquels l'assuré demande sa retraite remontent automatiquement (1).
- La date de départ souhaitée renseignée préalablement par l'utilisateur remonte automatiquement (2).
- La poursuite de l'activité (3) ⇒ si l'assuré poursuit une activité après la date de départ choisie, et selon son profil SA ou NSA, des questions complémentaires lui seront posées : date de fin d'activité, nature de l'activité.

► <u>Sous-étape</u> : Ma demande de retraite



6.2 Au cours des 12 derniers mois

Au cours des 12 derniers mois, avez-vous exercé une activité relevant du RG ou de la MSA ? (1):

- si l'assuré répond " Oui " ⇒ 2 nouvelles questions s'affichent (2) :
 - avez-vous été au chômage ?
 - avez-vous été en arrêt maladie ?
- si l'assuré répond "Non" ⇒ il est redirigé vers l'étape suivante.

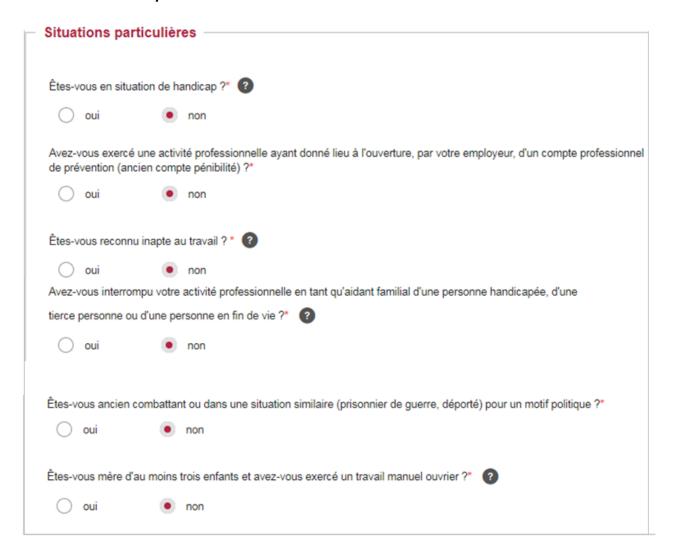
Au cours des 12 derniers mois					
Au cours des 12 derniers mois, avez-vous exercé une activité relevant du régime général (salarié du secteur privé, artiste auteur, contractuel de la fonction publique) ou de la MSA (salarié agricole) ?"	général (salarié du secteur privé, artiste				
1 o oui non					
Au cours des 12 derniers mois, avez-vous été au chômage ?*	z-vous été au chômage ?*				
oui • non					
Au cours des 12 derniers mois, avez-vous été en arrêt maladie ou accidenté ? * 3					
oui • non					

6.3 Mon activité professionnelle à l'étranger

Avez-vous exercé une activité professionnelle à l'étranger ? :

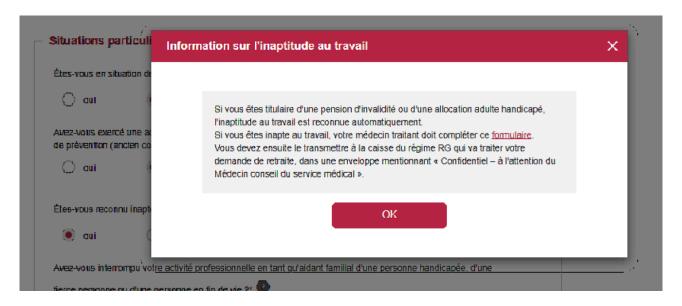
- si l'assuré répond "Non" ⇒ il est redirigé vers l'étape suivante.
- si l'assuré répond "*Oui*" ⇒ des questions complémentaires lui sont posées :
 - date de l'activité, nature de l'activité, ville, pays, n° de cotisant, régime de retraite et coordonnées.
 - · l'assuré peut ajouter jusqu'à 15 activités à l'étranger.

6.4 Situations particulières



6.5 Inaptitude au travail

Si l'assuré déclare qu'il est inapte au travail en répondant "oui" à la question "Êtes-vous reconnu inapte au travail ?" sur l'écran ci-dessus, le pop-in, "Information sur l'inaptitude au travail", s'affiche :



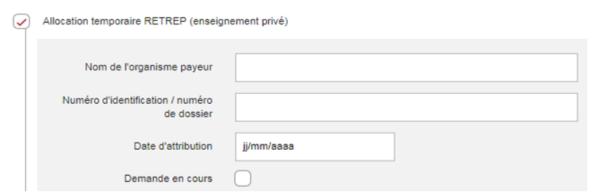
Cette fenêtre permet à l'assuré de télécharger le certificat médical vierge afin qu'il le fasse compléter par son médecin conseil/traitant en cliquant sur le lien "formulaire" (N° Cerfa 16095*02) Il est indiqué également à l'assuré auprès de quel régime (MSA ou CNAV) il doit retourner son certificat médical complété.

- En contexte **LURA**, le service en ligne DUR IR fait appel au service de détermination du régime liquidateur qui lui permet de renseigner le régime compétent dans la pop-in (soit RG, soit MSA).
- En contexte **hors-LURA**, et si l'assuré est affilié aux régimes RG et MSA, le régime désigné dans la pop-in est systématiquement le RG.

7.1 Mes prestations

Le service présente une liste de prestations, divisées en 3 rubriques ("Retraite", "Handicap et Invalidité", "RSA et Chômage"). Parmi ces prestations l'assuré doit sélectionner celles qu'il a déjà perçues ou qu'il perçoit actuellement.

Le **bloc d'informations complémentaire** ci-dessous apparait lorsque l'assuré coche une prestation :



7.2 Mon assurance maladie

L'utilisateur doit sélectionner, dans une liste déroulante, son organisme de Sécurité sociale actuel.

Étape 8 : Données bancaires et fiscales

8.1 Mes coordonnées bancaires

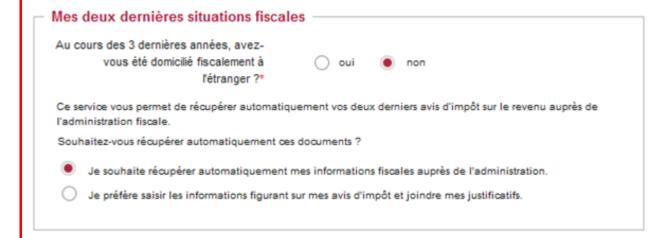
L'assuré sélectionne le format de ses coordonnées bancaires dans un menu déroulant.

S'il sélectionne " France (IBAN) " ou " Zone euro ou IBAN ", il pourra saisir directement son IBAN et son BIC.

8.2 Ma situation fiscale

L'assuré a la possibilité de faire remonter automatiquement ses données fiscales via la DGFIP, si les conditions suivantes sont réunies :

- il n'a pas été domicilié fiscalement à l'étranger au cours des 3 dernières années,
- ses deux dernières années fiscales sont connues de la DGFIP.



En cochant l'option "Je souhaite récupérer automatiquement mes informations fiscales auprès de l'administration", le service en ligne récupère les 2 dernières situations fiscales par rapport à la date de départ souhaitée à la retraite :

- Si l'année de départ souhaitée est égale à l'année courante : les années fiscales récupérées automatiquement sont N-1 et N-2, correspondant aux revenus de référence N-2 et N-3.
- Si l'année de départ souhaitée est supérieure à l'année courante : les années fiscales récupérées automatiquement sont N et N-1, correspondant alors aux revenus de référence N-1 et N-2.

Les données récupérées automatiquement sont affichées dans le service et sont non modifiables :

- Année du dernier ou avant dernier avis d'impôt sur le revenu ;
- Revenus fiscal de référence :
- · Nombre de parts ;
- · Adresse d'imposition.

Mes deux dernières situations fis	cales						
Avis d'impôt 2021 (sur les revenus 2020)							
Êtes-vous domicilié fiscalement à l'étranger?*	oui •	non					
Votre avis d'impôt étant indisponible ultérieurement pour compléter votre		les régimes de re	traite	vous contacteront			
Avis d'impôt 2020 (sur les revenus 2019)							
Les informations ci-dessous ont été transmises par l'administration fiscale. Vous ne pouvez pas les modifier :							
Êtes-vous domicilié fiscalement à l'étranger?*	oui • r	on					
Revenu fiscal de référence	45000	•	?				
Nombre de parts	1.5	~	2				
Adresse d'imposition	18 RUE PAUL BER	T 56100 LORIENT					
				X Supprimer ces informations			

L'assuré n'a pas besoin de télé-verser ses avis d'impôts (étape "Justificatifs"), les pièces justificatives "Dernier avis d'impôt" et "Avant-dernier avis d'impôt" ne sont pas demandées.

Si le dernier avis d'imposition n'a pas encore été délivré par la DGFIP, le message suivant apparait : "Votre avis d'impôt étant indisponible pour le moment, les régimes de retraite vous contacteront ultérieurement pour compléter votre dossier".

N.B.: En cochant l'option "Je préfère saisir les informations figurant sur mes avis d'impôt et joindre mes justificatifs", l'assuré doit saisir manuellement ses données fiscales. Le bloc "Mes deux dernières situations fiscales" apparait et l'assuré doit renseigner : le revenu fiscal de référence et le nombre de parts pour les années du dernier et de l'avant dernier avis d'impôt.

Étape 9 : Justificatifs

9.1 Dépôt des pièces justificatives

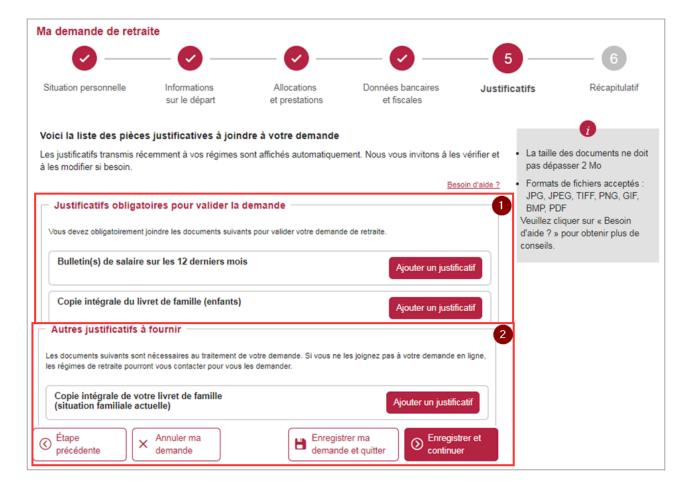
Cette étape permet à l'assuré de **téléverser** toutes les **pièces justificatives** nécessaires à la complétude de son dossier.

Les pièces demandées dépendent des réponses apportées par l'assuré et des régimes auprès desquels il demande sa retraite.

Les pièces ne doivent pas dépasser 4Mo, et les formats de fichiers acceptés sont JPG, JPEG, TIFF, PDF, BMP, PNG et GIF.

L'écran se divise en 2 parties :

- Les justificatifs obligatoires (1) :
 - · l'assuré est obligé de les transmettre pour valider sa demande.
- Les autres justificatifs (2):
 - le téléversement de ces pièces est facultatif, l'assuré peut poursuivre sa demande de retraite sans transmettre ces documents. Cependant le service précise que "Si vous ne joignez pas ces documents à votre demande en ligne, les régimes de retraite pourront vous contacter pour vous les demander".



Au clic sur le bouton "Ajouter un justificatif", une nouvelle fenêtre s'ouvre :



Au clic sur "Joindre un fichier" la fenêtre de recherche de documents sur l'ordinateur de l'assuré s'ouvre. L'usager doit alors parcourir son espace de travail et sélectionner le ou les documents à téléverser.

L'utilisateur peut ainsi visualiser son document (2) ou le supprimer (3).



9.2 Pièces (facultatives) manquantes

Si l'utilisateur n'a pas déposé toutes pièces facultatives, au clic sur le bouton "*Enregistrer ma demande et continuer*", une fenêtre pop-in affiche les informations suivantes :

- liste des pièces facultatives qui n'ont pas été déposées,
- l'assuré peut poursuivre sa demande mais les pièces lui seront demandées ultérieurement par ses régimes de retraite,
- l'assuré peut retourner à l'étape de téléversement et poursuivre son dépôt en cliquant sur "Retour à l'étape des justificatifs" (1),
- l'assuré peut cliquer sur "Continuer sa demande" (2).



Étape 10 : Récapitulatif, attestation sur l'honneur et confirmation

Le **récapitulatif** présente, dans l'ordre d'apparition des étapes et sous-étapes, les informations saisies par l'assuré.

Pour chaque sous étape le bouton "Modifier ces informations" permet à l'assuré de corriger sa

réponse en le redirigeant vers l'écran correspondant.

• Il peut également modifier ses pièces justificatives en cliquant sur "Ajouter ou modifier un justificatif".

En fin de récapitulatif l'**attestation sur l'honneur** est présentée à l'assuré. 4 options sont proposées .

- retour à l'étape précédente ;
- annulation de la demande ;
- Enregistrement de la demande et sortie du service ;
- validation et transmission de la demande.

Si l'assuré clique sur "Valider et transmettre ma demande de retraite" :

- la demande est envoyée aux régimes de l'assuré ;
- l'assuré reçoit un mail de confirmation de sa demande ;
- l'assuré peut télécharger le récapitulatif de sa demande au format PDF depuis la page de confirmation.